

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
23-07-2026		021386/A P

1. Identification du service dépositaire			
Service			
Communaute d'agglomeration Saint Quentin en Yvelines (DG Amenagement)			
Département			
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)			
caroline.mihulka@sqy.fr	RUE EUGENE HENAFF	78190	
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
CAZALS	Pascal	DG Amenagement	
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
06 24 26 86 79	pascal.cazals@sqy.fr		
Autorisation portant la demande			
ZAC (creation)			
2. Identification du projet			
Nature de l'objet de la demande			
☒ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☐ Extension ou modification substantielle			
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?			
☐ Oui ☒ Non			
2.3 Adresse du projet			
Boulevard	Elancourt	78990	78-Yvelines

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
Elancourt, 78990, parcelles AC267, AC270, AC274, AC277, AC279, AC283, AC284, AC287, AC288, AC289, AC290, AC356, AC 363, AC364, AC374, AC375, AC376, AD1, AD14, AD38, AD39, AD42p, AD45, AD47, AD48, AI20p, AI22p, AI24p1, AI24p2, AI26p, AI193, AI194, AI195, AI196p, AI197, AI198, AI199p, AI201p1, AI201p2, AI249p, 15ha.74a.98ca.			
2. Références géographiques - pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B			